

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 2 octobre 2025

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

désigne Monsieur François Wurtz en tant que Secrétaire de séance, assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2025**

approuve le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025

Point 3. FINANCES

3.1- Souscription de lignes de trésorerie

autorise Monsieur Marcello Rotolo, Président, à signer un crédit de trésorerie avec l'Agence France Locale pour les lignes budgétaires suivantes :

- Budget eau potable : 450 000 euros
- Budget Environnement : 1 650 000 euros
- Budget Camping et Pépinière : 140 000 euros

3.2- Admission en non-valeur 2025

prononce une admission en non-valeur pour ces créances se rapportant aux Budgets suivants :

- Budget Eau potable :
- Ventes d'eau et divers pour 32 000,04 euros
- Budget Assainissement :
- Redevances et divers pour 29 791,42 euros
- Budget Pépinière :
- Loyers, prestations et divers pour 10 200,23 euros
- Budget Environnement :
- RIOM et divers pour 74 112,84 euros
- Budget Général :
- Frais multi-accueil, prestations fourrière, divers pour 13 270,02 euros

Point 4. ACTIVITÉS GÉNÉRALES

**4.1- Avis portant sur une modification des
statuts de FloRiom SPL**

émet un avis favorable aux propositions de modification des statuts de FloRIOM SPL

**4.2- Adhésion de la CCRG à la centrale
d'achat du Resah**

- valide l'adhésion de la CCRG à la Centrale d'Achat du Resah
- autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion et tout document s'y rapportant
- habilite le Président à régler la cotisation annuelle et les frais d'adhésion se rapportant aux achats mutualisés proposés

**4.3- Conventionnement portant sur du
conseil informatique à destination des
communes de moins de 2 000 habitants.**

- valide la mise en place de ce dispositif à titre expérimental et gracieux jusqu'au 31 décembre 2026
- valide la convention s'y rapportant
- habilite le Président à signer le conventionnement avec les communes intéressées

4.4- Gestion des équipements sportifs – Versement des subventions annuelles aux associations utilisatrices

valide les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2025 selon le tableau suivant :

Association	Montant subvention
AGIIR	18 716,49 €
Aïkido Guebwiller	623,76 €
ASLG	25 552,10 €
AS Saint-Léger Volley	1 426,42 €
Athlétisme Guebwiller	9 509,70 €
Badminton Club	44 879,12 €
Boxing club Guebwiller	1 159,40 €
FAST	80,30 €
FC BUHL	1 097,92 €
FC SOULTZ	1 898,20 €
Fitness Guebwiller	2 043,15 €
Floritaiji	1 601,95 €
Gymnastique Saint-Léger	1 927,50 €
Handisport	836,00 €
Judo Club	3 654,42 €
SASL Guebwiller	41 321,56 €
Scoseg	1 155,00 €
SG 1860 - Section Escrime	3 304,85 €
SG 1860 - section GA et GFL	822,40 €
SG 1860 - Section GR	21 124,03 €
Soultz Handball (SH)	31 402,50 €
Tennis de table Saint-Léger	1 255,20 €
Union Sportive Lautenbach Schweighouse	1 396,42 €
Total	216 788,39 €

4.5- Ajustement des montants des subventions au bénéfice des associations utilisatrices du Centre Aquatique Nautilia

valide pour 2024/2025 le montant ajusté des subventions allouées par la CCRG à savoir :

- Club Nautique du Florival (CNF) : 103 215,85 euros
- FAST Guebwiller : 17 000 euros
- École de Plongée Sous-Marine (EPSM) : 8 000 euros
- Les Plongeurs du Florival : 17 500 euros

4.6- Cession du stade Frey Eyck à la commune de Soultz – Engagements contractuels des parties

- valide les engagements contractuels se rapportant à la présente cession à l'euro symbolique du stade Frey-Eck au bénéfice de la commune de Soultz
- acte que les investissements qui seront réalisés par la commune de Soultz constituent une contrepartie réelle et suffisante permettant de justifier d'un prix de cession à l'euro symbolique
- habilite Monsieur Guy Habecker à signer la convention
- invite la commune de Soultz à délibérer selon les mêmes termes

Point 5. PEPINIERE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1- Prestation de communication relative au dispositif de cartes cadeaux

- autorise le lancement du dispositif présenté
- valide le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation
- valide l'inscription des crédits nécessaires au budget général
- autorise le Président à fournir 10 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100 euros au groupe TERTIO (DKL, Cerise fm, RTL2 Mulhouse) situé 52 rue du Sauvage 68100 Mulhouse dans le cadre de l'organisation de jeux concours à visée promotionnelle du territoire
- autorise le Président ou son représentant à faire les demandes de subventions aux cofinanceurs publics, dont la demande d'aide au titre de LEADER
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférent

Point 6. ENVIRONNEMENT

6.1- Mission Eau - Compétence Eau Potable : contribution à la Préservation de la ressource en eau

- acte l'engagement de la CCRG, dans le cadre de sa compétence Gestion de l'Eau Potable, dans la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau
- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

6.2- Mission Eau : Aide à l'implantation du miscanthus

- valide le modèle de contrat entre les exploitants agricoles souhaitant planter du miscanthus
- valide la refacturation des frais restant à la charge de la CCRG, à savoir 20 % du montant hors taxes des dépenses, déduction faite de l'aide de l'AERM, à l'exploitant agricole
- valide la mise en place d'ORE pour les parcelles concernées par l'implantation de miscanthus
- inscrit les crédits nécessaires au Budget Eau Potable, en section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats avec les exploitants agricoles, les actes notariés formalisant l'ORE et tout document se rapportant à cette opération.

Point 7. CAMPING

7.1- Tarifs 2025/2026

valide les modifications des tarifs du Camping applicables à compter du 15 octobre 2025

Point 8. DEVELOPPEMENT

8.1- Projet de classement des forêts du Hartmannswillerkopf-Vieil Armand au titre des Réserves naturelles régionales

- prend connaissance du projet de classement
- se prononce favorablement à la mise en place dudit projet sous réserve qu'une attention particulière soit portée à l'entretien du site par l'association des « amis du Hartmannswillerkopf ».

8.2- Fonds de concours mobilité

- valide l'aide de 43 329,20 euros en faveur de la Ville de Guebwiller
- valide l'aide de 148 763,32 euros en faveur de la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden (tranche 2)
- valide l'aide de 1 518,37 euros en faveur de la Commune de Rimbach-Zell (fonction 901, article 20414, opération 712)

8.3- Changement d'entité contractante « Blablacar Daily »

- acte ces modifications juridiques
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention en cours et tout document s'y rapportant

8.4- Animations pédagogiques Maisons de la Nature – Année scolaire 2025/2026

- valide la poursuite des animations pour l'année scolaire 2025/2026
- valide la prise en charge financière de l'opération à raison de 250 euros par animation et la moitié des frais de transport à l'instar de l'année précédente
- autorise les services à inscrire la dépense au Budget Général 2026
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat

8.5- Fourrière de Véhicules – Choix du mode de gestion – Renouvellement de la concession de service public

- valide le principe du recours à une délégation de service public pour le service de mise en fourrière de véhicules
- approuve les caractéristiques principales des prestations qui seront confiées au(x) délégataire(s)
- valide le principe d'une durée de contrat de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 mars 2030
- organise le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats afférents à l'article R3126-1 du Code de la Commande publique (procédure « simplifiée »)
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence simplifiée pour le choix du ou des délégataire(s)

Point 9. PETITE ENFANCE

9.1- Convention d'occupation de locaux pour l'antenne guebwilleroise du Lieu d'Accueil Enfants Parents

- conclut avec la Ville de Guebwiller, une convention de mise à disposition des locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Maison Ritter, appelé « espace Dynamic 3 » sis 12 rue du Maréchal Joffre à Guebwiller. D'une superficie 111 m² moyennant une participation financière correspondant aux frais de ménage
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

Point 10. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

10.1- Programme et budget des actions du Pays d'art et d'histoire

- approuve le programme des actions du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2026
- approuve le budget s'y rapportant et inscrit la dépense correspondante au Budget Général (M57)
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents ainsi que la convention de financement avec la DRAC Grand Est pour l'année 2026

Point 11. HABITAT

11.1- Validation des dossiers de la Convention-Cadre de partenariat au titre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé de la CeA

- accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique et du maintien dans le logement des personnes âgées (500 euros par dossier)
- verse les subventions aux propriétaires pour les dossiers dont les travaux seront réalisés

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.1- Instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

valide la proposition avec effet au 15 octobre 2025

12.2- Création de postes

- approuve les propositions
- crée un poste d'Attaché Principal à temps complet et un poste d'Éducateur Territorial de jeunes enfants à 75 % avec effet au 15 octobre 2025
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises et nécessaires à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense au budget général de l'exercice 2025

12.3- Création d'un poste d'apprenti

Point 13. RAPPORTS D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2024

- recours au contrat d'apprentissage
- autorise Monsieur le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti
- désigne Raphaël Tiquet, Responsable du Service Informatique, en qualité de Maître d'apprentissage afin d'assurer la fonction de tuteur, et de lui verser la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 20 points liée à cette fonction
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation des apprentis (Lyon Ynov Campus)
- fixe la rémunération de l'apprenti sur la base de 100 % du SMIC, soit 1 801,80 euros brut/mois pour un apprenti âgé de 26 ans (valeur en vigueur au moment de la signature du contrat)
- inscrit la dépense au budget général M57, fonction 020, de l'exercice 2025.

13.1- Rapport d'activité du Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur 4 (SM4)

prend acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur 4

13.2- Rapport d'activité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

prend acte du rapport d'activité 2024 du PETR Rhin Vignoble-Grand Ballon

13.3- Rapport d'activité du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

prend acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Point 14. MOTION

14.1- Motion d'Alerte sur la situation de la MECS « Le Chalet » à Rimbach-près-Guebwiller

adopte la présente motion

Point 15. INFORMATIONS

15.1- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2025

est informé de la répartition de droit commun (98 590 euros à charge de la CCRG)

15.2- Suivi de la procédure « DSP » eau potable

est informé qu'un cabinet d'avocat indépendant a été mandaté afin de rendre un avis impartial se rapportant à ces questionnements

15.3- Répartition des sièges - Accord local

Est informé que l'accord local à 51 sièges devrait être formalisé par arrêté préfectoral.

15.4- Lancement/dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO